

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016 À 18h30

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

Le Conseil communautaire,

- *DESIGNE* à l'unanimité M. Jean-Baptiste MARTINOT, conseiller communautaire, en qualité de secrétaire de séance.
- *APPROUVE* à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 29 août 2016.
- *PREND CONNAISSANCE* des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
- *APPROUVE* à l'unanimité l'analyse des besoins de la Petite-Enfance.
- *ADOpte* à l'unanimité la modification des statuts telle que présentée en annexe de la présente délibération.
- *DIT* que le Conseil communautaire se prononcera avant la fin de l'année 2016 sur la définition de l'intérêt communautaire relativement à ces modifications statutaires.
- *PREND ACTE* de l'approbation des communes concernant la répartition suivante du conseil communautaire à l'unanimité :

NOM DE LA COMMUNE	NOMBRE DE SIÈGES
Bozel	5
Saint-Bon Tarentaise	5
Les Allues	5
Pralognan-la-Vanoise	2
Champagny-en-Vanoise	2
Montagny	2
Brides-les-Bains	2
La Perrière	2
Le Planay	1
Feissons-sur-Salins	1
Total	27

- *PREND ACTE* que cette répartition est strictement identique à la répartition prise depuis l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2013.
- *PREND ACTE* également que conformément à la position administrative en vigueur, il ne sera pas nécessaire de procéder à une réélection du Président et des Vice-Présidents.
- *APPROUVE* le schéma de mutualisation.
- *AUTORISE* le Président, ou son représentant, à signer tout acte qui résultera de la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma de mutualisation.
- *APPROUVE* avec le transfert de l'OT de Bozel, la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un office de tourisme communautaire situé à Bozel.
- *APPROUVE* la définition d'une politique touristique propre pour l'OT communautaire dans les mois à venir.
- *APPROUVE* le maintien des offices de tourisme aux titre des stations classées sur le territoire : Saint Bon Courchevel, Brides-les-Bains, La Tania, Pralognan-la-Vanoise, Les Allues et au titre de la station classée en cours Champagny-en-Vanoise qui est en marque protégée si des dérogations législatives le permettent avant le 1^{er} janvier 2017.
- *PREND ACTE* du maintien de l'office de tourisme intercommunal appelé OTGP sur le périmètre des communes d'Aime-La-Plagne, de Champagny et de La Plagne-Tarentaise, situées sur le périmètre du Syndicat Intercommunal Grande Plagne.
- *AUTORISE* le Président ou son représentant à signer une convention de mutualisation entre le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) et la Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise afin que la Communauté de communes puisse siéger au sein du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne dans le cadre de la promotion du tourisme.
- *DÉFINIT* dans les mois à venir, les modalités de collaboration entre les offices de tourisme "stations classées" dans le cadre d'actions concertées et Val Vanoise Tarentaise, conformes à la solidarité territoriale.

- *APPROUVE* la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessous :

Cadre d'emploi	Durée	Nombre d'emploi		Commentaires
		Création	Suppression	
Filière sanitaire-sociale		Création	Suppression	
Auxiliaire 1^{ère} classe	Temps complet	1		
Auxiliaire principale de 2^{ème} classe	Temps complet		1	
Filière sociale		Création	Suppression	
Educateur de jeunes enfants	Temps complet	1		Emploi occupé par un contractuel depuis novembre 2014
TOTAL		2	1	

- *AUTORISE* le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition à la Communauté de communes d'un agent de la Commune des Allues à compter du 1^{er} septembre 2016 au 19 octobre 2016 afin d'assurer la supervision des TAP en attente du recrutement du nouvel animateur.
- *AUTORISE* le Président, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des acteurs pouvant contribuer par voie de subvention au financement du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).
- *AUTORISE* le Président, ou son représentant, à signer tout document (acte de candidature, convention, etc.) permettant d'aboutir au versement des subventions disponibles.

Prochain Conseil communautaire : [lundi 17 octobre 2016 à 18h30, Salle des Tilleuls à Bozel](#)